



Promesse de location maisonnette

Par **Pradiggy**, le **06/10/2011** à **16:33**

Bonjour,

Voilà j'ai trouvé une petite maisonnette en campagne lors de recherches de logement que j'ai entreprises au mois de mai 2011.

Je suis allé visiter, ça correspondait à ma recherche.

Seulement, le propriétaire me dit qu'elle ne sera pas libre avant février 2012 car son fils vit dedans avec femme et 2 enfants en bas âge, et qu'il attendait un permis de construire (qu'il a eu peu de temps après ma visite).

En attendant il m'a proposé un studio pas loin de cette maisonnette, et je ne l'ai pas eu 3 semaines avant de m'installer dedans, car il m'a expliqué que c'est des studios qu'il loue pour des gens de passage donc pour des périodes courtes et renouvelables et que le jeune homme qu'il y avait dedans prolongeait "son bail".

Donc bon il s'en excuse, mais moi en attendant je me retrouve un petit peu dans la panade, alors je trouve la solution d'aller vivre chez ma mère quelques temps à 250 km.

Je l'ai relancé au mois de juillet savoir si c'était sûr que ce sera toujours bon, il me dit que c'est toujours ok mais je ne suis pas rassurée pour autant.

Je le relance donc mi-septembre, un peu pour prendre la température, il me dit "oui oui pas de problème etc... Mais bon rien à faire je ne suis pas rassurée ce qui est normal.

En regissant mes futurs projets en fonction de ce logement et de cette région, je risque vraiment de me retrouver dans une très mauvaise situation si il me fait un plan au dernier moment.

Et même si il a l'air sympathique et sincère, j'aimerais avoir une sorte de "sécurité", je souhaiterais savoir si je peux lui faire une demande de promesse de location? Et comment je peux lui formuler celle-ci.

Merci beaucoup

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **17:22**

Seule sécurité possible : la signature du bail avec une date de prise d'effet
En dehors de ça, aucun recours s'il décide de ne pas louer

Par **Pradiggy**, le **06/10/2011** à **17:45**

Merci beaucoup pour votre reponse.